

2021, année de « résilience » ?

Nous vous souhaitons une année pleine de santé, de réussite et nous formulons le vœu d'une année de résilience.

Cette notion désigne, depuis les années 1990, la capacité à supporter psychiquement les épreuves de la vie et à reprendre un nouveau départ après un traumatisme. Mais, si la résilience est souhaitable, elle n'en demeure pas moins toujours atteignable. Il n'est pas simple d'affronter les épreuves de la vie et de trouver en soi les dispositions pour les surmonter positivement. La crise sanitaire ne fait pas exception et nous assigne des épreuves personnelles, professionnelles et collectives. C'est pourquoi l'AFDN s'est immédiatement positionnée, dès le début de cette crise, pour aider les diététicien.ne.s nutritionnistes à traverser cette situation inédite. L'AFDN, comme depuis plus de 60 ans, continuera à être présente pour accompagner, promouvoir, représenter les diététicien.ne.s nutritionnistes.

Cette année 2021 débute avec des nouvelles qui feront date dans l'histoire de la profession.

La parution du décret du 22 décembre 2020 et de l'arrêté du 24 décembre 2020, relatifs au parcours de soins global après le traitement d'un cancer, représente un profond changement pour les usagers du système de santé ainsi que pour la profession puisque qu'ils actent pour la première fois le remboursement de soins diététiques par l'Assurance Maladie.

Jusqu'à douze mois après la fin de leur traitement, les malades pourront (selon leurs besoins et à la demande du cancérologue, du pédiatre ou du médecin généraliste) bénéficier « d'un bilan d'activité physique, qui donne lieu à l'élaboration d'un projet d'activité physique adaptée, d'un bilan diététique, d'un bilan psychologique ainsi que des consultations de suivi diététiques et psychologiques (...). » L'AFDN a beaucoup œuvré pour cette mesure, dans le cadre de sa représentation au Haut Conseil des Professions Paramédicale (HCPP), et s'en félicite pour les malades et toute la profession.

La feuille de route 2021 de l'AFDN est toute tracée, elle contribuera à promouvoir ce type d'accès au soin diététique dans le cadre d'autres parcours de soins (notamment pour les affections chroniques). De quoi encourager et favoriser notre résilience personnelle et collective !

Bonne lecture à toutes et tous

**Ghislain Grodard,
Président de l'AFDN**